

L'affaire des disparues de l'Yonne

Interpellé en décembre 1981 dans l'Yonne, dans le cadre du meurtre de Sylviane Lesage (23 ans) et des disparitions de sept jeunes femmes déficientes mentales légères, entre 1975 et 1979, Emile Louis a nié ces accusations, qui ont débouché sur un non-lieu, mais il a reconnu avoir commis des attouchements sur un mineur.

Ces faits lui ont valu une condamnation à quatre ans de prison en décembre 1983. Libéré en mars 1984, il s'est installé dans le Var, au moment même où le gendarme Christian Jambert entamait dans l'Yonne, avec l'aval du procureur du parquet d'Auxerre, une enquête préliminaire sur les disparues.

Cette enquête sera classée sans suite six mois plus tard par le procureur René Meyer. Mais de 1987 à 1990, quatre autres jeunes femmes disparaissent ou sont assassinées, conduisant l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), qui gère le foyer d'où ont disparu quatre des jeunes filles, à réclamer une enquête, que le procureur d'Auxerre refuse, invoquant la prescription.

Rattrapé par la justice

En avril 2000, Maryline, l'une des filles d'Emile Louis fait des déclarations mettant en cause son père. Interpellé le 12 décembre 2000 à Draguignan, il avoue les meurtres de sept jeunes attardées mentales dans la région d'Auxerre à la fin des années soixante-dix.

Deux jours après, il indique aux gendarmes le lieu d'enfouissement des cadavres à Rouvray. Deux cadavres seront découverts sur ses

indications dans les jours suivants, ceux de Jacqueline Weiss et Madeleine Dejust, disparues en avril et juillet 1977.

Le 16 janvier 2001, Emile Louis rétracte ses aveux. Le mois suivant, il est mis en examen pour viols avec torture sur sa dernière épouse et la fille de celle-ci.

A Auxerre, le juge Claudine Philippe, instruit l'information ouverte pour enlèvement et séquestration des disparues de l'Yonne, sur ordre de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris en mai 1997.

Magistrats sanctionnés

Parallèlement, une enquête administrative sur le « *fonctionnement défectueux de l'institution judiciaire* » reconnu par le Garde des Sceaux Marylise Lebranchu aboutira à la comparution en mars 2002, devant le Conseil supérieur de la magistrature, de quatre magistrats en fonction au parquet d'Auxerre entre 1979 et 1999. S'en suivront des sanctions pour trois de ces magistrats. Radié, l'ancien substitut d'Auxerre Daniel Stilinovic sera réhabilité par le Conseil d'Etat.

Le 6 mars 2002, Emile Louis est mis en examen pour assassinats, la Cour de cassation ayant décidé en février que les crimes dont il est soupçonné dans l'Yonne ne sont pas prescrits.

Cette procédure a abouti le 8 mars dernier au renvoi d'Emile Louis devant la cour d'assises de l'Yonne pour l'assassinat de sept des « disparues ». Son procès pourrait avoir lieu fin 2004 ou début 2005.